



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E108192

VALABLE JUSQU'AU 26/06/2027

ÉDITÉ LE

24/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2011

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 21/05/2024
20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE 533948287

Siret : 533 948 287 00016

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 81 15732

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 138220764 V 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 138220764 V 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : DE MENECH GREGORY

660 ROUTE DE GRENOBLE
LE MAS DE PRE BOEUF
38500 LA BUISSE

Téléphone : 04 76 55 32 49

Fax : 04 76 55 32 49

Portable : 06 99 09 09 22

Site Internet :

E-mail : gdm.ste@orange.fr

Responsabilité légale :
DE MENECH GREGORY GÉRANT

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5131	Installation de chauffe-eau solaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	27/06/2023
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	27/06/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	27/06/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	27/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	27/06/2023
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	27/06/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	27/06/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	27/06/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	27/06/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.